

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCAATION DU 11 OCTOBRE 2013			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre	TAILLARDAT Denis BROCHEC Christian	
PRESENTS (conseillers)	TEYSSIER Jean-Pierre EXPERT Robert FRITSCH Marie-Christine MONJALET Vincent	LESCOMBE Solange FOUQUESOLLE Patricia DUBUFFET Christiane	DUBOURG Marie-Jeanne PERUCH Franck MAZET Mylène
ABSENT EXCUSE			
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	PERUCH Franck		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 28/06/2013)

• Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour. Il informe l'assemblée que la délibération n°3 concernant la décision modificative de budget annexe du photovoltaïque est reportée au conseil du mois de novembre, en effet nous ne disposons pas de tous les éléments requis.

1/ Dissolution Syndicat intercommunal mixte du Bassin du Dropt :

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

2 / Modification budgétaire n°3 du budget principal de la Commune :

M. le Trésorier de Miramont, nous demande d'apurer le compte 2031 lié aux frais d'étude de certaines opérations d'investissement. Je vous propose donc les écritures comptables suivantes, afin de régulariser la situation et de maintenir équilibre et cohérence dans les comptes municipaux.

Le Conseil Municipal doit valider les propositions de modifications budgétaires ci-dessous détaillées :

Investissement	Chapitre d'ordre 041		
	DEPENSES		RECETTES
21538	474.12 €	21532	474.12 €
Etude pour le Lac - 2312	3533.58 €	2031	3533.58 €
Etude restauration du retable - 2161	1640.91 €	2031	1640.91 €
Etude MARPA		28031	8000.01 €
Equilibrer investissement		021	-8000.01 €
TOTAL	5 648.61 €€	TOTAL	5 648.61 €

Fonctionnement			
	DEPENSES		RECETTES
Etude MARPA – 6811	8000.01 €		
Equilibrer fonctionnement – 023	-8000.01 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	

3/ Subvention Souvenir Français :

M. COURCELLES, responsable du souvenir français pour le canton de Lauzun, a demandé une subvention afin de pouvoir financer l'achat d'un drapeau.

Les autres communes du canton ont fixé cette subvention entre 50 € et 100 €.

M. le Maire propose donc, qu'en tant que chef-lieu de canton, la commune de Lauzun verse 100 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle au Souvenir Français d'un montant de 100 € afin de participer au financement d'un drapeau.

4/ Entretien professionnel :

Le Maire explique à l'assemblée qu'au terme de la loi du 26 janvier 1984, article 76-1, l'autorité territoriale peut se fonder en 2010, à titre expérimental, sur un entretien professionnel annuel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la collectivité, en substitution de la procédure de notation (sachant qu'à terme, la notation disparaîtra); la mise en application des entretiens professionnels à tout ou partie des fonctionnaires de la collectivité, est subordonnée à une délibération.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le principe de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel. Il sera appliqué en 2013 à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux et la notation sera supprimée.

5/ Questions diverses :

M. le Maire informe les élus :

a – Qu'il a reçu en mairie les remerciements des associations Amicale Laïque, Tennis, les Amis de Ciné 4 et Les Amis de Schlierbach, suite aux subventions reçues, et plus particulièrement les Amis de Schlierbach qui tenait aussi à remercier les élus pour l'accueil réservé aux Amis de Lauzun, ainsi que M. BARJOU Jean-Pierre, pour la présentation du patrimoine de Lauzun.

b – Repas du CCAS : il s'est tenu au lac, avec 100 convives. La paëlla préparée par le boucher de Lauzun a remporté un grand succès,

c – Station-Service : plusieurs personnes se sont inquiétées des tuiles recouvrant l'abri de la station, M. le Maire précise qu'il s'agit du choix de l'Architecte des Bâtiments de France,

d – Médecin : Il devrait ouvrir son cabinet d'ici la fin novembre. M. le Maire précise qu'un médecin partant à la retraite accepte de faire don de son matériel afin d'équiper le cabinet de notre futur médecin,

e – Redécoupage cantonal : Jeudi 17/10/2013 s'est tenu en mairie une réunion en présence des Maires du canton de Lauzun, du Conseiller Général du canton de Lauzun, ainsi que du Maire de Castillonnes afin de débattre du redécoupage cantonal proposé par le ministère de l'intérieur. Ce projet a suscité de nombreux commentaires négatifs au sein du conseil qui approuve le souhait du maire pour une rencontre rapide avec le président du conseil général, afin de clarifier les conséquences de ce projet pour notre commune.

f- Mme Fouquesolle fait part des nombreuses infractions au code de la route lorsque des personnes empruntent la rue Marcel Hervé qui est en sens interdit. Une idée, afin de limiter ces dérapages, serait de mettre un panneau STOP en bout de rue avec une bande blanche peinte au sol sur toute la largeur de la route afin d'attirer l'attention des automobilistes. Cette idée sera étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.